

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 22 mai 2023

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 44	Date convocation : 16/05/2023
Pouvoirs de vote : 1 en cours de séance	Date d'affichage : 16/05/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle Saint Clair de Port Sainte Marie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

**Délibération n°60-2023 – Politique du logement et du cadre de vie  
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) –  
principe de reconduction**

*Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Préfecture : 30/05/2023  
Publication : 30/05/2023*

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par ...	Pouvoir à ...	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X					
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie	X					
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte	X			<i>Départ à 18h30 – Pouvoir donné à M. Péduvand (à partir de la délibération 58-2023)</i>		
PEDURAND Michel	X						
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique	X					
COURS	JANAILLAC Nicolas	X					
DAMAZAN	MASSET Michel	X					
	ROSSATO Stéphane						X
	AGOSTI Christine	X					
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie	X					
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					
MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X					
MONHEURT	ARMAND José	X					

MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURET Jacqueline	X			
NICOLE	COLLADO François	X			
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X			
	GENTILLET J-Pierre	X			
	ARCAS Elisabeth	X			
	LIENARD Pascale	X			
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X			
	RUGGERI Aldo	X			
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	X			
RAZIMET	TEULLET Daniel	X			
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne	X			
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X			
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X			
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick	X			
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X		Arrivée à 17h53 – délibération 50-2023	
SAINT-SARDOS	MAS Xavier	X			
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X			
<i>Soit, pour cette séance :</i>			45		1

A été nommé Secrétaire de séance : Nathalie BUGER

**Délibération n°60-2023 – Politique du logement et du cadre de vie  
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) –  
principe de reconduction**

*Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Préfecture : 30/05/2023  
Publication : 30/05/2023*

### Exposé des motifs :

Monsieur Philippe Bousquier, Vice-président en charge de l'Aménagement de l'Espace, présente les éléments suivants :

La Communauté de Communes a inscrit dans ses priorités la volonté d'agir sur l'amélioration de l'habitat, thématique essentielle de sa politique de revitalisation du territoire. Pour se faire, il est proposé de reconduire pour un budget annuel identique à la précédente Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) soit environ 300 000€, un nouveau programme comprenant un volet Renouvellement Urbain (RU) et une opération pour les façades.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), est une opération incitative qui accompagne les propriétaires dans la rénovation de leurs logements. Elle permet la mise en œuvre d'une politique de réhabilitation du parc immobilier bâti et d'amélioration de l'offre de logements, en particulier locatifs, dans des quartiers identifiés dans lesquels sont observés des phénomènes de vacance ou une prégnance de l'habitat dégradé ou insalubre. Les aides financières sont attribuées selon les critères fixés par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) de revenus et de nature des travaux. Ces travaux pourront porter sur :

- La rénovation énergétique : isolations, menuiseries, modes de chauffage, ...
- La mise aux normes d'un logement dégradé : sanitaires, chauffage, ...
- L'adaptation aux handicaps et prévention du vieillissement : accessibilité, sanitaires adaptés...
- La réhabilitation des parties communes des copropriétés : sécurité incendie, ascenseur, ravalement avec isolation.

L'OPAH de notre territoire se concrétisera par la signature d'une convention partenariale d'une durée de 5 ans (2023-2028) avec l'État et l'ANAH. Celle-ci comprendra le Plan de financement Pluriannuel et les objectifs visés.

Pour réaliser ce programme et atteindre les objectifs fixés par le territoire et l'ANAH, il est nécessaire de disposer d'une équipe pluridisciplinaire et donc de faire appel à un cabinet d'ingénierie chargé du suivi-animation de l'OPAH et de l'Opération façade. Pour le sélectionner, il est nécessaire de procéder à une consultation et une mise en concurrence dans le cadre réglementaire en vigueur et afin de répondre aux missions suivantes :

- Mission 1 : animation, information, communication, coordination
- Mission 2 : repérage et diagnostic du logement afin de préciser le programme de travaux
- Mission 3 : Accompagnement sanitaire et social des ménages
- Mission 4 : Assistance technique, financière et administrative des propriétaires bailleurs et occupants
- Mission 5 : Suivi et évaluation en continu.

Le service habitat de la Communauté de Communes assurera le pilotage du programme et du prestataire.



**Vu** la compétence habitat inscrite dans les statuts de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas ;

**Vu** la convention d'adhésion Petites Villes de Demain en date du 7 juin 2021 ;

**Vu** le diagnostic et les propositions issues de l'étude « stratégie de l'habitat » réalisée par le cabinet Villes Vivantes ;

**Considérant** le bilan positif de la précédente OPAH et opération façade ;

**Considérant** la stratégie territoriale de revitalisation du territoire inscrite dans l'Opération de revitalisation du territoire et intégrant notamment les projets « Petites Villes de Demain » ;

**Considérant** la volonté de mise en place d'une politique locale de l'habitat opérationnelle ;

**Où** l'exposé de Monsieur Philippe Bousquier, Vice-président en charge de l'Aménagement de l'Espace,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré**

*45 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention*

1. **Acte** le principe de reconduire une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec un volet Renouvellement Urbain et une opération façade ;
2. **Décide** de confier le « suivi animation » de l'OPAH et de l'action façade à un cabinet ou opérateur externe à l'établissement.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,  
Michel MASSET

La secrétaire de séance,  
Nathalie Buger